



Étudier à l'ESAAIX en 2025/2026

Comment s'inscrire au concours d'entrée ?

Du 15 janvier au 8 avril 2025 : dépôt des candidatures sur notre plateforme dont le lien se trouve sur le formulaire dématérialisé de Parcoursup.

Le dossier de candidature devra comprendre :

1. Un portfolio

Format autorisé : un fichier PDF dynamique comprenant images et liens actifs vers les travaux sonores et/ou les vidéos. Le fichier PDF ne devra pas dépasser 10 Mo. Chaque pièce sonore et vidéo ne devra pas dépasser 3 minutes.

Le portfolio doit refléter le travail du candidat. Il peut comprendre :

- des photos, dessins, croquis, etc.
- des liens actifs vers des pièces sonores et/ou des vidéos.

Le travail réalisé pendant le temps scolaire n'est pas prioritaire. L'attention est mise sur les productions et les recherches personnelles (les références), même non finalisées.

2. **Une lettre d'intention** : la lettre d'intention vous permet de motiver votre vœu (Pourquoi l'art ? Pourquoi une école supérieure d'art ? Pourquoi l'ESAAIX ?). Elle accompagne également votre portfolio pour expliquer vos travaux, vos expériences personnelles et professionnelles. Elle étayera votre portfolio et nous permettra de mieux vous connaître. Elle peut être incluse au portfolio.

3. **Un CV** reprenant votre expérience professionnelle et votre parcours. Pour les néo bacheliers, n'hésitez pas à noter vos loisirs, vos passions, ou toute expérience artistique qui pourraient nous permettre de mieux vous connaître.

Le concours d'entrée

L'admission au semestre 1 fait l'objet d'une procédure de sélection comprenant trois épreuves obligatoires qui peuvent s'articuler, se combiner ou fusionner :

1. **Une épreuve de pratique artistique** : cette épreuve est une réponse personnelle et créative à l'un des sujets proposés. Le candidat peut utiliser les formes et médiums de son choix. Par cette épreuve, vous montrerez votre capacité à créer avec vos propres outils sur un sujet imposé, et à transporter le jury là où vous l'aurez décidé. L'épreuve plastique sera discutée lors de l'épreuve orale.
2. **Une épreuve écrite** : cette épreuve écrite est avant tout une façon de comprendre la sensibilité du candidat, et de mesurer sa capacité d'analyse ainsi que ses références artistiques. Un ou plusieurs sujets peuvent être donnés. Il est demandé au candidat de s'emparer de ce(s) sujet(s) pour emmener le jury dans son propre univers. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses. Nous attendons une simple réflexion artistique appuyée sur des références.
3. **Un entretien** avec les membres du jury ayant pour base la présentation d'un ensemble de travaux réalisés par le candidat (portfolio, épreuve de pratique artistique, etc.).

Période d'envoi des convocations : du 09/04/2025 au 18/04/2025

Passage de des épreuves en présentiel : du 28/04/2025 au 09/05/2025